



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, Mme BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mme CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; M. DAUBAGNA, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, LOZANO, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, LANNEVERE, DURRUTY, MM. LIÉNARD, CAZAUX, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. MONDORGE à M. CÉLAN ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 10 - RESSOURCES - FINANCES.

IMPLANTATION DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE SUR LE SITE D'ANSOT. CONVENTION FINANCIERE AVEC LA VILLE DE BAYONNE.

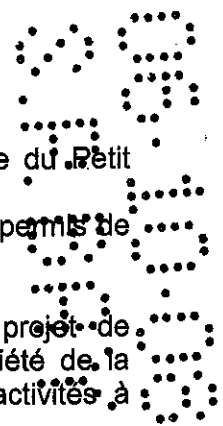
Madame GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Mairie de Bayonne souhaite implanter le Muséum d'Histoire Naturelle dans la ferme du Petit Ansot, propriété de la Communauté d'Agglomération.

Le Bureau, dans sa séance du 3 septembre 2007, a autorisé le dépôt de la demande de permis de construire et la réalisation des travaux en maîtrise d'ouvrage par la Mairie de Bayonne.

Il est proposé à la Communauté d'Agglomération de participer financièrement au projet de réhabilitation de ces bâtiments à la fois pour valoriser le patrimoine bâti du site, propriété de la Communauté, mais également au vu des complémentarités entre le Muséum et les activités à destination du public actuellement mises en œuvre sur le site d'Ansot.



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 06 OCT. 2008

Affiché le 06 OCT. 2008



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

Le projet global d'aménagement et d'implantation du Muséum a été estimé à 1 600 000 Euros H.T. Le projet comprend l'aménagement des écuries du Grand Ansot, la reconstruction de la grange en ruine du Grand Ansot et la restructuration complète de la ferme (maison et granges contiguës) du Petit Ansot.

Ce programme permettra à la fois de conserver dans de bonnes conditions les collections du Muséum d'Histoire Naturelle, mais également de compléter ces collections, de recevoir du public, de gérer des ateliers pédagogiques et des expositions, le tout au cœur du site naturel d'Ansot.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération participe à hauteur de 300 000 Euros à ce projet par le versement d'une subvention d'équipement.

L'avancement du projet a permis d'élaborer un projet de convention financière qui est joint en annexe de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 20414 du budget primitif de la Communauté d'Agglomération délibéré le 11 avril 2008.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- confirmer la participation financière de la Communauté d'Agglomération au projet d'implantation du Muséum d'Histoire Naturelle sur le site d'Ansot, à savoir 300 000 Euros,
- approuver les termes de la convention financière et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à sa signature.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

